

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du

21 NOV. 2022

fixant la composition de la commission de sélection, prévue à l'article 6 du décret du 13 mai 2020, en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article L 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au détachement dans un corps de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRÊTE •

Article 1

La commission de sélection chargée d'évaluer, au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au corps des directeurs des services, est composée comme suit:

Président :

- Monsieur Pierre WERY, directeur des ressources humaines, Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est.

Membres :

- Mme Sonia TECHER, responsable de la gestion des parcours et des compétences, direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/outre-mer ;

- Mme Annabelle DIETEMANN, Chargée de mission Santé Sécurité au Travail - Référente Handicap,
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

21 NOV. 2022

Pour la Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Le chef de bureau du recrutement
et de la formation


Christophe TETEVIDE